



Blocage pour déclarer les revenus

Par johnyworker

Bonjour,

Je suis en situation de blocage. J'ai besoin d'un document prouvant ma résidence au 31 décembre 2022 afin de déclarer mes revenus pour l'année 2022. A cette époque j'étais sans domicile fixe mais j'avais toutes les conditions pour obtenir une attestation de domicile auprès de la mairie (en utilisant le dispositif mis en place pour les SDF):

- Un emploi en CDI dans la comune pendant les six mois précédant le 31 décembre 2022 (cette date incluse).
- Une attestation de sécurité sociale d'un CPAM de la comune valable au 31 décembre 2022.

Cependant, je ne leur ai pas demandé d'attestation de domicile à ce moment-là car je ne savais pas que c'était possible. Je n'ai reçu l'attestation que ce mois-ci (décembre 2023), et elle est valable jusqu'à la fin de l'année prochaine (décembre 2024).

Chaque fois que je vais au service de la mairie pour leur demander une attestation de domicile pour le 31 décembre 2022 afin de déclarer mes revenus, ils me disent qu'ils ne peuvent pas résoudre le problème et que je dois le résoudre au service des impôts. Mais quand je vais au service des impôts, ils me disent aussi qu'ils ne sont pas en mesure de résoudre le problème et que je dois le résoudre à la mairie !

Il semble que je sois tombé dans un flou juridique sans solution légale possible .

Je suis à Paris. Savez-vous s'il existe un moyen de résoudre ce problème légalement ? A qui puis-je parler ? Y a-t-il une organisation pour m'aider ? Ai-je besoin d'un avocat ? Toute aide est vraiment appréciée. C'est un problème qui me bloque pour de nombreuses autres démarches administratives comme la création d'entreprise et le renouvellement de mon titre de séjour.

Merci d'avance